

ASSEMBLÉE NATIONALE

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 331

présenté par

M. Breton, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Aubert, Mme Corneloup, M. Sermier et M. Cattin

ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.